**Règlement d’ordre intérieur – Brocante / Marché artisanal**

**UTOPIE en Fête**

**Article 1 – Objet:**

La brocante / marché artisanal est organisée à 109, rue des Rivaux 7100 La Louvière par l’asbl UTOPIE Le Lundi de pentecôte de chaque année.

Les exposants sont responsables de leur stand et des objets mis en vente.

**Article 2 – Jour et heures d’ouverture et de fermeture de la brocante**

La brocante / marché artisanal a lieu le lundi de pentecôte de 9h à 14h.

Par respect pour le public, les exposants sont invités à occuper leurs emplacements jusqu’à 13h.

**Article 3 – Réservations & tarif**

Les réservations se font par téléphone au 064 22 46 48 et sont prises en considération dès réception du paiement.

Le tarif pour l’emplacement est de 10€.

**Article 4 – Conditions d’attribution des emplacements sur la brocante** / **marché artisanal.**

L’attribution des emplacements est personnelle et incessible. L’attribution de l’emplacement se fera par les organisateurs. Les participants seront prévenus le jour de la brocante.

En cas de désistement, de non-occupation ou si l’emplacement attribué ne convient pas, les frais de réservation ne sont pas restitués.

**Article 5 – Accès à la brocante / marché artisanal**

1. **Installation**

Le jour de brocante/ marché artisanal, l’ exposant pourra accéder au périmètre déterminé́ à partir de 8 h 00. Les véhicules devront impérativement avoir quitté́ ce périmètre à 9h.

UTOPIE asbl décline toute responsabilité́ en cas d’accident.

2. **Fin de brocante / marché artisanal**

L’accès au périmètre réservé́ à la brocante / marché artisanal sera autorisé́ aux véhicules à partir de 13h. Les emplacements devront être dégagés pour 14h.  
Les participants s’engagent à **nettoyer leurs emplacements** à l’issue de la brocante / marché artisanal. Ils veilleront à emporter avec eux tous les emballages, boîtes, sacs, etc**.**

Ils s’engagent également à suivre toutes les indications données par les organisateurs afin de garantir la bonne marche de la manifestation.

**Article 6**

L’organisateur se réserve le droit de ré́-attribuer les places des exposants qui ne seraient pas installés pour 09H00 sur l’emplacement attribué sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 7 - Conditions de participation  
Toute personne qui s’inscrit le fait dans le cadre de son domaine privé.**

La participation à la brocante / marché artisanal est accordée à toute personne en possession :

• de sa carte d’identité́ ;  
• de la preuve de paiement.  
De même, l’accès aux personnes aidant les brocanteurs en ordre de paiement est admis, mais leurs coordonnées doivent être communiquées à l’inscription.  
Les participants installés qui s’avèreraient soit :  
• en défaut de paiement ;  
• en non possession de leur carte d'identité́  
• en désaccord avec l’attribution ;  
pourront être expulsés de la brocante par les organisateurs, voire par les forces de l’ordre si nécessaire.

L’organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription ou d’exclure tout exposant qui ne rentrerait pas dans le cadre de la manifestation.

**Article 8 – Surveillance de la brocante / marché artisanal**

Le personnel d' UTOPIE asbl ainsi que les forces de l’ordre pourront à tout moment visiter les emplacements et notamment :  
• veiller au respect des consignes de sécurité́ ;  
• veiller au respect des conditions du présent règlement.

• L’identité́ des exposants pourra le cas échéant être vérifiée par les forces de l’ordre.  
Les exposants sont tenus de se conformer aux injonctions des personnes habilitées et de la police.

L’exposant qui ne se conforme pas au règlement ou qui occasionne des troubles dans le bon déroulement de la brocante / marché artisanal sera expulsé si nécessaire avec l’appui des forces de police.

**Article 9 – Divers**

\* Les organisateurs déclinent toute responsabilité́ en cas d’accident, de casse, de perte, de vol d’objets de quelque nature que ce soit ou autre évènement accidentel.

\* Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de violation du présent règlement par les exposants.

\* Les organisateurs se réservent la possibilité́ de modifier le présent règlement.